



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/37/109
S/14897

9 mars 1982

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-septième session

Point 31 de la liste préliminaire*

QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE

Trente-septième année

Lettre datée du 8 mars 1982, adressée au Secrétaire général par
le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

En ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur d'attirer une fois de plus votre attention sur les violations des droits de l'homme commises par les autorités israéliennes dans les territoires arabes occupés de la rive occidentale et de Gaza. A titre d'illustration, je me réfère au New York Times du samedi 27 février 1982, qui en cite un certain nombre. Tout ceci démontre clairement les difficultés que connaissent journalièrement les familles arabes sous le régime d'occupation.

Toutes ces pratiques ne peuvent qu'exacerber les tensions et engendrer ainsi une situation explosive, qui risque de menacer la paix et la sécurité internationales.

Au nom du Comité, je fais appel à vous pour demander une fois de plus que soient prises d'urgence des mesures décisives pour protéger les droits du peuple palestinien vivant dans les territoires occupés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE

* A/37/50.